



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 045-214500498-20240326-2024032606-DE

enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2024032606

Date de la
convocation
21.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
21.03.2024

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUÉL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Dominique BAUDOIN, Ilona BERNY-VILFROY, Christian AMEUR, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Catherine FOUCAULT, Sophie THIRET épouse ALLION.

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Absents donnant pouvoir: Sylvie VUILLET à Florence BONDUÉL, Jonathan RÉMÉNÉ à Yann GOLLION, Aurélia BLOT à Jean-Claude TONDU, Aurélie DAUBIN à François DAUBIN.

Délibération
2024032606

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Budget principal, Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20240326-2024032606-DE

Enregistrement NOTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2024032606

BUDGET PRINCIPAL (TTC)	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat antérieur	Résultat cumulé au 31.12. 2023
SECTION Fonctionnement	811 889.29 €	1 025 418.34 €	+ 213 529.05 €	+ 572 445.81 €	+ 785 974.86 €
SECTION Investissement	164 002.68 €	80 755.32 €	- 83 247.36 €	- 1 016.28 €	- 84 263.64 €
Vue d'ensemble					+ 701 711.22 €

Page de résultats budgétaires du compte de gestion joint à la présente délibération.

Le Maire,
Florence BONDUEL.

Le Secrétaire de séance,
Sophie THIRET épouse ALLION,
Conseillère municipale.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>